Mairie d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2025 09

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 060-216002105-20250401-DELIB202509-DE

SEANCE DU 01 AVRIL 2025

Convocation du	**19 MARS 2025**
Affichage du	**19 MARS 2025**

Nombre de membres en exercice	**19**
Nombre de présents	**13**
Nombre de votants	**14**
PROCURATIONS	**01**

Objet : **ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSEES AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

L'an deux mil VINGT CINQ, le UN AVRIL à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

Présents :
Mme VAN BOXSTAEL Christiane, M MARECHALLE James, LACOUR Aude, M FORGET Bruno, ses adjoints, M BOULARAND Claude, M THOMA Hervé, Mme VIDARD Stéphanie, Mme M BRIAND Hervé, M REZZA Thibaut, M NABONNE Eric, Mme FUSZ Anne-Luce, Mme ALLAIN Geneviève, ses Conseillers Municipaux .

Absents excusés :
Mme MEYFROODT Charlotte,
M ROSELLE Regis, Excusé,
Mme SPIRA Julie, Excusée,
Mme RIGARD Sabine,
M URCOURT Daniel, procuration à Mme FUSZ Anne-Luce,

Secrétaire : Mme VIDARD Stéphanie,

CONSIDERANT les dossiers de demandes de subventions reçues par les associations pour une demande de subvention,

CONSIDERANT que la commission des associations a transmis ce dossier à la commission des finances s'est réunie le 20 mars dernier,

CONSIDERANT la proposition de la commission association élargie,

CONSIDERANT que les associations ont demandés une augmentation de leurs subventions pour certaines, la commune propose les subventions suivantes telle que cela a été arrêtée lors de la réunion de la commission :

Le Conseil Municipal délibère,

Article 1 : **APPROUVER** le versement des subventions de fonctionnement ordinaires attribuées aux associations au titre de l'exercice 2025 comme défini ci-dessous :

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 060-216002105-20250401-DELIB202509-DE

☞ Les Amis de l'Eglise Saint Nicolas — 350 €
à la majorité (POUR : 10 – ABST : 4)
ABST : ALLAIN Geneviève, BOULARAND Claude, FUSZ Anne, URCOURT Daniel

☞ Association foncière de remembrement — 4 275 €
à la majorité (POUR : 11 – ABST : 3)
ABST : NABONNE Eric, NIGAY Jean-Marie, THOMA Hervé

☞ Section Anciens combattants — 300 €
à l'unanimité

☞ La Triplette d'Ercuis — 1 650 €
à la majorité (POUR : 13 – ABST : 1)
ABST : NABONNE Eric

☞ Association Franco Portugaise — 10 000 €
à la majorité (POUR : 12 – ABST : 2)
ABST : ALLAIN Genevieve, FUSZ Anne

☞ Association la Récré — 2 000 €
à la majorité (POUR : 12 – ABST : 2)
ABST : LACOUR Aude, VIDARD Stéphanie

☞ Association Atelier du jardin — 2 000 €
à la majorité (POUR : 11 – ABST : 3)
ABST : FORGET Bruno, FUSZ Anne, THOMA Hervé

☞ Le club de l'Amitié — 1 200 €
à la majorité (POUR : 13 – ABST : 1)
ABST : MARECHALLE James

☞ Au cœur d'Ercuis — 1 600 €
à la majorité (POUR : 10 – ABST : 4)
ABST : ALLAIN Geneviève, FUSZ Anne, NABONNE Eric, URCOURT Daniel

☞ Les ptits bouts du Thelle — 900 €
à l'unanimité

☞ Zumba — 500 €
à l'unanimité

☞ APE (Association des Parents d'élèves du collège de Neuilly-en-thelle — 200 €
à l'unanimité

☞ Entente Sportive du Thelle — 2 600 €
à la majorité (POUR : 12 – ABST : 2)
ABST : ALLAIN Geneviève, REZZA Thibaut

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 060-216002105-20250401-DELIB202509-DE

Article 2 : **AUTORISER** Monsieur le Maire à verser lesdites subventions pour l'année 2025.

Article 3 : **NOTER** que les subventions seront imputées au compte 65748.

Le Maire
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Maire,
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

Dans le cadre de leur appartenance à une ou des associations, les abstentions sont les suivantes :
Eric NABONNE– La Triplette d'Ercuis – Au cœur d'Ercuis
Anne-Luce FUSZ – Association Franco Portugaise – Au cœur d'Ercuis – Les Amis de l'Eglise Saint Nicolas – Atelier du jardin
Geneviève ALLAIN – Association Franco Portugaise – Au cœur d'Ercuis - Les Amis de l'Eglise Saint Nicolas
Daniel URCOURT – Au cœur d'Ercuis – Les Amis de l'Eglise Saint Nicolas
Hervé THOMA – Association Foncière de Remembrement
Jean-Marie NIGAY – Association Foncière de Remembrement
James MARECHALLE – Le Club de l'Amitié
Stéphanie VIDARD – La récré
Aude LACOUR – La récré

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355